



Préavis municipal n° 02 – 2021

Remise en état du pavillon scolaire de la Léchire Demande de crédit

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Bref historique

Le pavillon scolaire, qui a dû être modifié en juin 2020 afin de permettre la construction de l'UAPE, est depuis resté en l'état, c'est -à-dire avec une façade (sud) non isolée et les anciennes structures de béton à l'air libre.

Comme précisé dans le rapport de la Municipalité du 2 juin 2020 à la commission des finances, ces pavillons scolaires appartenaient à la commune de Daillens qui les a cédées à notre commune en avril 2020.

Nous avons alors fait démonter un tiers du bâtiment afin d'être conformes aux demandes de l'ECA quant à la distance entre les deux bâtiments (UAPE et pavillon scolaire).

Ces travaux ont été réalisés en utilisant la compétence municipale pour un montant de CHF 29'266.20.

Situation actuelle

Actuellement, ce pavillon scolaire est inutilisé. L'enclassement de l'association scolaire de l'ASIVenoge prévoit l'utilisation de ce bâtiment pour la rentrée du mois d'août 2021.

Projet de Rénovation

Contexte des travaux

La Municipalité a chargé M. Jean-Luc Villard, architecte du bureau Hélium de Penthalaz, de présenter un projet de rénovation.

Les travaux à effectuer consistent à isoler la façade sud (auparavant une paroi de séparation de classe interne du bâtiment), à créer une terrasse sur les structures de bétons restant et à supprimer une conduite (bras mort) d'eau.

Le reste du bâtiment ne nécessite pas de modifications.

Aspects financiers et planning

Travaux globaux

Le devis de cette rénovation globale se compose des postes suivants :

Entreprise de maçonnerie :	CHF	2'640.-
Sous-construction et terrasse en bois composite :	CHF	23'700.-
Isolation et crépissage façade :	CHF	4'200.-
Installation sanitaire :	CHF	960.-
Honoraires d'architecte et direction des travaux :	CHF	1'760.-
Réserve pour divers et imprévu :	CHF	<u>1'740.-</u>
Total des coûts du projet	CHF	<u>35'000.-</u>

Financement

Au chiffre ci-dessus viennent s'ajouter les coûts de démolition d'une partie du bâtiment initial, comme indiqué dans le bref historique, qui se montent à CHF 29'266.20. Il en résulte un coût global de l'opération de CHF 64'266.20.

Ce bâtiment va être utilisé par l'ASIVenoge dès la rentrée d'août 2021 pour une durée encore indéterminée. Il a donc été convenu que cette dernière nous versai un loyer annuel sur 10 ans.

Dans le cadre de ce projet, nous allons, comme il est de coutume avec les associations scolaires gérer les travaux et enregistrer les investissements dans notre comptabilité. L'ASIVenoge nous paiera par la suite un loyer annuel de CHF 6'426.60 augmenté des intérêts calculés sur le montant de l'investissement.

Planning

Les travaux seront effectués en début d'été afin que le pavillon scolaire puisse être utilisé pour la rentrée 2021.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthaz,

- vu le préavis municipal n° 02-2021 – Demande d'un crédit de remise en état du pavillon scolaire,
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la commission des finances,

considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour :

décide

- 1) d'octroyer un crédit de CHF 35'000.- pour les travaux de remise en état du pavillon scolaire de la Léchire
- 2) d'accepter le mode de comptabilisation, soit :
 - a. de porter le montant d'investissement de CHF 35'000.- au bilan sous la rubrique patrimoine financier en augmentation des investissements déjà consentis de CHF 29'622.20,
 - b. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans, soit CHF 6'426.60 par an.

Approuvé par la Municipalité *in corpore* dans sa séance du 26 avril 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire :



J.-F. Pollien M. Goy Bommottet

Annexes : 2 plans esquisses, infrastructure

Délégués municipaux :

- volet technique : P-H. Dumont, Municipal ;
- volet financier : S. Durussel, Municipal